

Arrêté

fixant la composition de la commission de sélection pour le recrutement externe sans concours dans le corps des adjoints techniques de recherche et de formation, organisé par le *Conservatoire national des arts et métiers*.

L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam),

Vu la loi n°2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n°85-1534 du 31 décembre 1985 modifié fixant les dispositions statutaires applicables aux ingénieurs et aux personnels techniques et administratifs de recherche et de formation du ministère de l'éducation nationale ;

Vu l'arrêté du 31 mars 2026 autorisant au titre de l'année 2026 des recrutements sans concours d'adjoints techniques de recherche et de formation ;

ARRÊTE

Article 1^{er} : La commission de sélection du recrutement sans concours dans le corps des adjoints techniques de recherche et de formation, organisé par le Conservatoire national des arts et métiers est composée ainsi qu'il suit :

Madame Sophie LUCRY, technicienne de recherche et de formation classe supérieure, présidente, Conservatoire national des arts et métiers, Paris.

Monsieur Emmanuel LETEURTRE, ingénieur d'études, membre, Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, Paris.

Monsieur Laurent BEAUVILAIN, technicien de recherche et de formation classe supérieure, membre, Conservatoire national des arts et métiers, Paris.

Madame Laura VERDILLON, agent contractuelle assimilée ingénieure d'études, membre, Conservatoire national des arts et métiers, Paris.

Monsieur Clément BARGE, ingénieur d'études, membre, Conservatoire national des arts et métiers, Paris.

Article 2 : L'administratrice générale du Conservatoire national des arts et métiers (Cnam), est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Paris, le 20 avril 2026

Pour l'administratrice générale,
et par délégation



Mathias LLORENS-GARCIA
Directeur des ressources humaines